

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **18 janvier 2010**

Décision n° **B-2010-1335**

commune (s) : Lyon 2°

objet : Acquisition avec remise d'ouvrage, à titre onéreux, de la place des Archives -partie ouest- située 2 et 4, cours Charlemagne et appartenant à la SPLA Lyon Confluence (1ère phase) - Application de la TVA sur la partie foncière du prix

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 11 janvier 2010

Compte-rendu affiché le : 19 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sécheresse), Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : M. Vesco.

**Bureau du 18 janvier 2010****Décision n° B-2010-1335**

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Acquisition avec remise d'ouvrage, à titre onéreux, de la place des Archives -partie ouest- située 2 et 4, cours Charlemagne et appartenant à la SPLA Lyon Confluence (1ère phase) - Application de la TVA sur la partie foncière du prix**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 7 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par décision n° B-2009-1218 en date du 2 novembre 2009, le Bureau a approuvé l'acquisition avec remise d'ouvrage, à titre onéreux, de la place des Archives -partie ouest- située 2 et 4, cours Charlemagne à Lyon 2° et appartenant à la Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence.

Cette acquisition qui s'élève à 218 871 € pour la partie foncière et à 911 245,67 € TTC pour les travaux d'aménagement, entre entièrement dans le champ d'application de la TVA.

Aussi, pour répondre à la réglementation fiscale en vigueur, le montant de l'acquisition doit être majoré de la somme de 42 898,72 €, correspondant au montant de la TVA applicable sur la partie foncière ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le versement de la TVA applicable sur la partie foncière du prix d'acquisition de la place des Archives -partie ouest- située 2 et 4, cours Charlemagne à Lyon 2°.

**2° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0500 le 6 juillet 2009, pour un montant de 42 898,72 €.

**3° - Le montant** à payer en 2010 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 300 - fonction 824 - opération 0500, à hauteur de 42 898,72 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 janvier 2010.**